



Compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 avril 2018, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2018

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Subventions aux associations, domaines de l'environnement et de la prévention des risques
- 1.2. Fonds de financement de la transition énergétique TEPCV du Grésivaudan : rénovation énergétique de l'éclairage public des communes
- 1.3. Demande de financement au syndicat des énergies de l'Isère (SEDI) pour travaux d'éclairage Public
- 1.4. Acquisition foncière, lieu dit Les Marais
- 1.5. Cession de terrains dans le cadre du projet Isère amont du SYMBHI

3. Affaires juridiques

- 3.1. Accord cadre à bons de commande – travaux de voirie et réseaux
- 3.2. Modification de la composition de commissions municipales
- 3.3. Modification de la composition de commissions mixte paritaire de la maison des jeunes et de la culture (MJC)
- 3.4. Avenant au lot 1 du marché de travaux de génie civil et biologique pour la réalisation des merlons pare-blocs du Fragnès

5. Affaires jeunesse et vie locale

- 5.1. Subvention à la maison des jeunes et de la culture de Crolles (MJC) pour l'année 2018
- 5.2. Glisse 2018 – Aide à la location de matériel
- 5.3. Service civique en partenariat avec l'association « Unis-cité » pour l'année scolaire 2017 / 2018

8. Affaires culturelles

- 8.1. Attribution d'une subvention aux opérateurs suite à l'obtention de cofinancement pour le projet de coopération décentralisé Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes ... Les Jeunes bougent

PRÉSENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, BELIN DI STEPHANO, CAMPANALE, DEPETRIS, GROS, HYVRARD, MORAND
MM, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BARNOLA (pouvoir à Mme GROS), CHEVROT (pouvoir à Mme. DEPETRIS), FRAGOLA (pouvoir à M. FORT), GEROMIN (pouvoir à Mme. HYVRARD), GRANGEAT (pouvoir à M. CROZES), GODEFROY.
MM. BOUKSARA (pouvoir à M. GERARDO), GIMBERT (pouvoir à M. LORIMIER), LE PENDEVEN, GENDRIN, PAGES

M. PEYRONNARD a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 023-2018 : Subventions aux associations, domaines de l'environnement et de la prévention des risques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir ces associations et d'approuver le versement des subventions ci-dessous :

Associations			Propositions de subventions
Nom	Domiciliation	Objet	
ADTC	Grenoble	Développement des modes de transport permettant de limiter l'usage de la voiture. Participation a de nombreux temps de travail	400 €
Ligue de Protection des Oiseaux, Isère	Grenoble	Protection et étude des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent ainsi que la faune et la flore de l'Isère	500 €
Association Communale de Chasse Agréée de Saint Hubert	Crolles	Association de chasse	400 €
Le tichodrome	Le Gua	Centre de sauvegarde de la faune sauvage. Accueil et soin des animaux sauvages blessés	500 €
Gentiana	Grenoble	Connaissance et préservation de la flore sauvage de l'Isère	300 €
Catananche cartusienne	Crolles	Promotion de la trufficulture, partage des connaissances autour de la truffe, des plantes comestibles et de la gastronomie	300 € (fonctionnement) 300 € (projet)
SPA / dispensaire	Grenoble	Dispensaire pour les soins gratuits aux animaux des personnes défavorisées	200 €
Anciens sapeurs pompiers du Grésivaudan	Crolles	Amicale des anciens sapeurs pompiers	300 €

Délibération n° 024-2018 : Fonds de financement de la transition énergétique TEPCV du Grésivaudan : rénovation énergétique de l'éclairage public des communes

Monsieur l'adjoint chargé des déplacements, des bâtiments et de l'énergie expose que Le Grésivaudan a été retenu en 2016 parmi les territoires éligibles au fonds de financement de la transition énergétique TEPCV. Une des actions inscrite dans la convention signée en décembre 2016 porte sur la rénovation de l'éclairage public des communes et des zones d'activités communautaires pour un montant global de 680 000 euros dont 544 000 € financés par le Ministère de la transition écologie et solidaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- respecter les 4 engagements cités dans la délibération,
- solliciter le versement du fonds de soutien à la rénovation énergétique de son éclairage public à la communauté de communes Le Grésivaudan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes formalités, accomplir toutes démarches, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 025-2018 : Demande de financement au syndicat des énergies de l'Isère (SEDI) pour travaux d'éclairage public

Monsieur l'adjoint chargé des déplacements, des bâtiments et de l'énergie informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2 (redevance d'investissement versée par ERDF au SEDI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de présenter une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public visés,
- une fois le dossier de subvention validé par le SEDI, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Délibération n° 026-2018 : Acquisition foncière, lieu dit Les Marais

Madame l'adjointe à l'agriculture, aux espaces naturels et aux risques expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la politique de protection des espaces naturels la commune s'est engagée depuis de nombreuses années à acquérir des terrains situés en zone naturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'acquérir la parcelle de Mme CORRADO CROSSIFISSA cadastrée ZC 86 au prix de 2 510 € ;
- De conférer tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents et, notamment, le compromis de vente et l'acte de cession authentique.

Délibération n° 027-2018 : Cession de terrains dans le cadre du projet Isère amont du SYMBHI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- céder au SYMBHI les parcelles ou parties de parcelles indiquées ci-dessus au prix de 1 € étant donné le caractère d'intérêt général des travaux réalisés ;
- conférer tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents et, notamment, le compromis de vente et l'acte de cession authentique.

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 028-2018 : Accord cadre à bons de commande – travaux de voirie et réseaux

Monsieur le conseiller délégué aux espaces publics expose qu'une procédure adaptée a été lancée le 22 février 2018 afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour l'accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux de la commune de Crolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'admettre toutes les candidatures reçues dans le cadre de cette consultation,
- De valider le classement tel que présenté dans l'analyse des offres jointe au projet de délibération,
- D'attribuer l'accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux de la commune à l'entreprise COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter l'accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux de la commune de Crolles.

Délibération n° 029-2018 : Modification de la composition de commissions municipales

La démission de plusieurs conseillers municipaux impose de désigner de nouveaux membres au sein de ces commissions.

La minorité a indiqué pour l'ensemble des commissions ne pas souhaiter proposer de candidat. Seuls les représentants manquants pour la majorité ont donc été désignés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne les représentants suivants de la majorité au sein des commissions :

- ✓ Commission Petite Enfance / Enfance / Jeunesse : Mme. Nelly GROS.
- ✓ Commission Sports / Culture / Animations / Patrimoine / Coopération internationale : Mme. Sylvie BOURDARIAS.

Délibération n° 030-2018 : Modification de la composition de la commission mixte paritaire de la maison des jeunes et de la culture (MJC)

Le conseil municipal, prend acte de la décision de la minorité de ne pas présenter de candidature pour désigner un représentant au sein de la commission mixte paritaire de la MJC.

Délibération n° 031-2018 : Avenant au lot n°1 du marché de travaux de génie civil et biologique pour la réalisation des merlons pare-blocs du Fragnès

Madame l'adjointe chargée de l'agriculture, des espaces naturels et des risques rappelle que le groupement d'entreprises cotraitantes MIDALI / CARRON avec MIDALI comme mandataire a été attributaire du lot 1 « génie civil » pour un montant de 1 035 602,00 € HT, soit 1 242 722,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant portant le nouveau montant du marché à 1 160 352 € HT.

5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE

Délibération n° 032-2018 : Subvention à la maison des jeunes et de la culture de Crolles (MJC) pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'octroyer à la MJC, une subvention de 287 910 €.

Délibération n° 033-2018 : Glisse 2018 – Aide à la location de matériel

Madame l'adjointe chargée l'éducation et de la jeunesse indique que le coût de la location du matériel est un frein à l'accès des familles, notamment les plus modestes, aux sorties de ski qu'elles soient organisées par le Froges Olympique Club ou mises en place directement par le service jeunesse et vie locale en partenariat avec la MJC. Elle propose de renouveler le dispositif d'aide à la location de matériel mis en place depuis l'hiver 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- renouveler le dispositif d'aide à la location de matériel.
- valider les modalités d'aide aux familles proposées.

Délibération n° 034-2018 : Service civique en partenariat avec l'association « Unis-cité » pour l'année scolaire 2017 / 2018

Madame l'Adjointe chargée de l'éducation et de la jeunesse expose aux membres du conseil municipal que l'association « Unis-cité Rhône Alpes » a pour objet d'animer et de développer des programmes d'engagement de service civique avec l'objectif « de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » et d'offrir à toute personne volontaire l'opportunité « de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférant au partenariat avec « Unis-cité »,
- de verser à l'association « Unis-cité » une prestation d'un montant de 3 363 € inscrite au budget 2018.

8 – AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 035-2018 : Attribution d'une subvention aux opérateurs suite à l'obtention de cofinancement pour le projet de coopération décentralisé Crolles-Zapatoca « Des Alpes aux Andes... Les jeunes bougent »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour et 1 voix contre) des suffrages exprimés, décide de verser :

- la somme de 10 000 € à l'association Tétraktys ;
- la somme de 7 100 € à l'association Ecole de la Paix.



La séance est levée à 21 h 20



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles